



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 25-AT-13621

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

VU l'arrêté de délégation du 26 novembre 2024

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour un déménagement que doit réaliser DEMENAGEMENTS TELLA demeurant 10 rue du VIGNERY 21160 PERRIGNY LES DIJON, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : RUE CHARLES DUMONT le 20/12/2025

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT

CIRCULATION REDUITE, LIMITATION DE VITESSE et NEUTRALISATION DE VOIE

5 RUE CHARLES DUMONT (Dijon), le 20/12/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation sera reportée sur la file adjacente affectée au même sens de circulation.

Le trottoir restera libre pour le passage des piétons.

Le camion ne devra pas gêner le passage piétons.

La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h.

La largeur de la chaussée circulaire sera réduite à 1 file, au droit des numéros 71 à 73, sur 10 mètres linéaires.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise DEMENAGEMENTS TELLA.

Article 3

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole, Ordures ménagères, CSI Circulation, Bureau de suivi et d'analyse d'activité, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK et FACTURATION EFFIA

- DEMENAGEMENTS TELLA

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 08 décembre 2025

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités

Dominique MARTIN-GENDRE